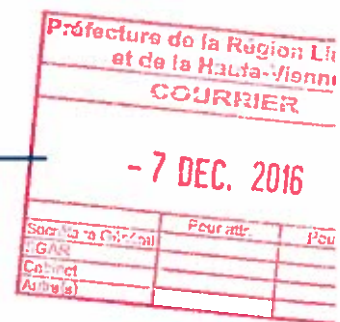
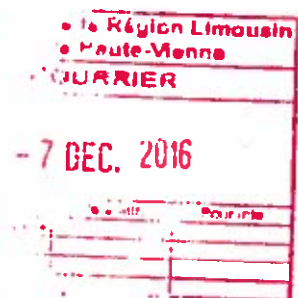


**Réunion de la Commission de Suivi de Site
EPC France
Site de Brugères**



**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
À SAINT-SYLVESTRE (87)
jeudi 10 novembre 2016 – 9h30**



Liste des participants

Collège Administrations de l'État

DECOURS Jérôme : Préfecture de Haute-Vienne – Secrétaire général
DELAIRE Marion : DREAL Nouvelle-Aquitaine – Inspectrice de l'environnement au sein de l'Unité Départementale de la Haute-Vienne
MORIN Julien : DREAL Nouvelle-Aquitaine – Chef de l'Unité Départementale de la Haute-Vienne
LECOEUR Aude : DDT de la Haute-Vienne - Chef de l'unité forêt, environnement

Collège Collectivités locales

COULOUMY Béatrice : Mairie de Saint-Sylvestre – Maire
JOUANNETAUD Gisèle : Mairie de Saint-Léger-la-montagne

Collège Exploitants

BIZART Armand : EPC France

Collège Salariés

MARY Frédéric : EPC France

Collège Riverains

MENARD Jean-Michel : Association Limousin Nature Environnement

Membres qualifiés

LATH-PENOT Rachel : SIDPC Haute-Vienne – Chef
MOOG Vincent : SIDPC Haute-Vienne – Chef-adjoint



Ordre du jour

- Installation de la CSS
- Élection des membres du bureau
- Bilan d'activité du site
- Bilan de l'activité de l'Inspection des installations classées
- Questions diverses

Documents associés

Annexe I : Présentation EPC France

Annexe II : Présentation DREAL

9h45 – Début de la réunion

M. DECOURS, Préfecture de la Haute-Vienne

Ouvre la réunion.

Installation de la CSS

M. DECOURS, Préfecture de la Haute-Vienne

Indique que le site de Brugères fait désormais l'objet d'une Commission de Suivi de Site.

Élection des membres du bureau

Mme DELAIRE, DREAL

Explique que la CSS se réunit environ une fois par an. L'ordre du jour et la date sont fixés par un Bureau composé d'un représentant de chaque collège.

Sont élus au Bureau :

- *la DREAL, représentant le collège administrations de l'Etat ;*
- *Béatrice COULOUMY, représentant le collège collectivités locales ;*
- *Hervé ARNOUX, directeur régional EPC France, représentant le collège exploitant ;*
- *Frédéric MARY, représentant le collège salariés ;*
- *Jean-Michel MENARD, représentant le collège associations et riverains.*

Bilan d'activité du site

M. BIZART, EPC France

Présente l'actualité du site de Brugères.

EPC France, filiale du groupe international EPC, est une société française de production d'explosifs.

M. MENARD, Limousin Nature Environnement

S'enquiert du risque que ces produits explosent de manière incontrôlée.

M. BIZART, EPC France

Répond que ces produits ne peuvent pas exploser sans détonateur, même s'ils venaient à brûler.

M. MORIN, DREAL

Explique qu'il s'agit d'explosifs secondaires qui résistent aux chocs et aux effets thermiques dans une certaine mesure. Une source d'énergie primaire est nécessaire pour déclencher la réaction.

M. MENARD, Limousin Nature Environnement

S'enquiert de la nature des explosifs produits sur le site de Brugères.

M. BIZART, EPC France

Déclare qu'aucun explosif n'est produit sur ce site, dévolu uniquement au stockage, au reconditionnement et au chargement des camions de livraison.

M. MENARD, Limousin Nature Environnement

Souhaite s'assurer que les camions ne transportent pas de matières explosives en l'état.

M. BIZART, EPC France

Explique qu'un détonateur est nécessaire pour amorcer les produits et que les explosifs transportés sont dépourvus de détonateurs. De surcroît, les détonateurs électroniques, difficiles d'utilisation par un tiers car nécessitant un boîtier de commande, se généralisent progressivement.

En 2015 et 2016, le dispositif de sûreté du site de Brugères a été entièrement refondé.

En 2015, le site n'a enregistré aucun incident. Au niveau d'EPC France, 77 retours d'expériences ont été émis mais seuls 7 ou 8 concernent des catégories de personnel intervenant sur le site.

Le respect du timbrage, le maximum de stockage, est assuré par un système qui alerte les responsables dès que le plafond est atteint à 90 %.

Le stockage des explosifs en souterrain, comme sur ce site, est la forme de stockage offrant les meilleures conditions de sécurité.

M. MENARD, Limousin Nature Environnement

Demande combien de temps un camion chargé d'explosifs est présent sur le site.

M. BIZART, EPC France

Précise que le chargement d'un camion prend très peu de temps et qu'il repart immédiatement.

La sécurité du transport est assurée par des équipements de sûreté. Leur efficacité a été démontrée il y a quelques années lorsque des individus ont tenté en vain de dérober la cargaison d'un camion.

Un essai a été effectué en conditions réelles. Des gendarmes ont dérouté un camion chargé, les systèmes de sûreté ont permis à la gendarmerie d'arrêter le camion et de lancer l'assaut.

Un exercice plus simple est prévu prochainement pour vérifier le temps de réponse exact.

M. MORIN, DREAL

Ajoute que le stockage sur un site surveillé puis la livraison par camion offrent de meilleures conditions de sécurité que le stockage sur les sites d'utilisation.

Mme LATH-PENOT, SIDPC

Déclare que le site a fait l'objet d'une étude de sûreté menée par la gendarmerie et validée par le préfet.

M. DECOURS, Préfecture de la Haute-Vienne

Indique avoir demandé à la gendarmerie d'examiner particulièrement la sûreté du transport.

M. MENARD, Limousin Nature Environnement

Souhaite savoir si le volume de stockage du site est amené à croître et quel est son rayon de livraison.

M. BIZART, EPC France

Répond que la capacité maximale n'est jamais atteinte. Au vu de l'évolution des activités de la société en France, le volume de stockage d'explosifs sur le site n'augmentera pas.

Un camion de livraison devant charger la cargaison et la livrer en une journée, le rayon d'action du site ne dépasse pas 200 kilomètres.

Bilan des activités de l'Inspection des installations classées

Mme DELAIRE, DREAL

Présente le bilan des visites réalisées depuis 2014.

Les deux visites de 2014 ont révélé des problèmes liés au risque foudre et à la gestion des stocks, problèmes qui ont été réglés en 2016.

Une visite d'inspection a eu lieu en 2015 sur le thème de la sûreté.

M. MORIN, DREAL

Explique que depuis 2015, l'inspection des installations classées a été mise à contribution pour examiner certains aspects sûreté des sites industriels.

Les mesures, confidentielles, ont été prises dans l'optique de prévenir des actes malveillants sur le site, de la part d'une personne extérieure ou d'un salarié.

M. BIZART, EPC France

Ajoute que ces mesures ont été définies par des personnes agréées par le Ministère de l'Intérieur et que le préfet peut demander des mesures complémentaires.

M. MENARD, Limousin Nature Environnement

Demande ce que les problématiques de sûreté recouvrent et si une personne est présente en permanence sur le site.

Mme DELAIRE, DREAL

Répond que la sûreté concerne essentiellement l'accès au site et aux dépôts.

M. BIZART, EPC France

Précise que la présence d'une personne sur un tel site la nuit est interdite.

M. MORIN, DREAL

Explique que l'objectif du dispositif de sûreté est moins d'empêcher l'entrée sur le site que de détecter et signaler le plus tôt possible toute tentative d'intrusion.

Mme DELAIRE, DREAL

Poursuit avec le PPRT qui prescrit des travaux à effectuer avant juin 2021 dans sept habitations, une aide financière étant prévue. La DREAL a l'intention de faire appel à un opérateur pour assister les riverains.

Mme COULOUMY, Mairie de Saint-Sylvestre

Déclare qu'à la suite de la réunion de l'année précédente, elle a informé ces personnes de cette obligation et de l'aide financière afférente. Cependant, aucune n'envisage de réaliser ces travaux.

M. MORIN, DREAL

Espère que l'accompagnement par l'opérateur les sensibilisera à l'importance de ces travaux.

M. MENARD, Limousin Nature Environnement

S'enquiert d'éventuelles sanctions en cas de non-respect du délai.

M. MORIN, DREAL

Répond qu'aucune sanction n'est pour l'instant prévue.

M. MENARD, Limousin Nature Environnement

Demande si le montant de l'aide prévue est suffisant.

M. MORIN, DREAL

Explique que l'opérateur aura pour rôle de minimiser le coût des travaux et de les prioriser en cas de dépassement des seuils (10 % de la valeur vénale du bien ou 20 000 €).

M. MOOG, SIDPC

Ajoute que ces travaux sont d'autant plus importants qu'ils permettraient aux habitants de rester confinés chez eux en cas d'alerte plutôt que de devoir évacuer les lieux, comme il est actuellement prévu, et s'exposer ainsi au danger.

Il demande si les riverains sont bien informés.

M. DECOURS, Préfecture de la Haute-Vienne

Préconise de veiller à ce que l'opérateur rappelle aux habitants concernés les mesures de sécurité.

Mme COULOUMY, Mairie de Saint-Sylvestre

Explique que, lors du précédent exercice de sécurité, il a d'abord été demandé aux habitants de rester chez eux puis aux autorités municipales de les faire évacuer, ce qui a pris près de 45 minutes.

M. BIZART, EPC France

Déclare qu'une explosion est si brutale que les riverains n'ont pas le temps de réagir.

M. MOOG, SIDPC

Précise que le PPI stipule que les riverains du site doivent évacuer par leurs propres moyens.

M. DECOURS, Préfecture de la Haute-Vienne

S'interroge sur la pertinence de l'évacuation.

M. MOOG, SIDPC

Répond qu'il s'agit de la solution la moins mauvaise. En cas d'explosion, les personnes à l'intérieur d'habitations non renforcées seront nécessairement blessées par les effets du souffle.

Mme COULOUMY, Mairie de Saint-Sylvestre

Explique que c'est pour cette raison que les services de la mairie se sont rendus dans les maisons.

M. MOOG, SIDPC

Craint que, ce faisant, les agents municipaux ne s'exposent eux-mêmes au danger, si bien que leur intervention doit être laissée à l'appréciation des pompiers.

Questions diverses

M. DECOURS, Préfecture de la Haute-Vienne

S'enquiert d'éventuelles questions diverses.

M. MENARD, Limousin Nature Environnement

Demande si des dispositions particulières sont prévues pour les personnes qui empruntent en voiture la route la plus proche du site.

M. BIZART, EPC France

Répond qu'aucune signalisation n'avertit les automobilistes de la proximité d'un dépôt d'explosif. Cependant, les passagers d'une voiture ne risquent rien sur la route en cas d'explosion.

Mme COULOUMY, Mairie de Saint-Sylvestre

Ajoute que l'accès à pied aux alentours du site est strictement réglementé.

11 heures – Clôture de la réunion

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général,



Jérôme DECOURS

